



## Municipalité de Sainte-Martine

### **Appel de candidatures** **Responsable de l'urbanisme**

D'une grande richesse patrimoniale et architecturale, la municipalité de Sainte-Martine se dresse fièrement le long des rives de la rivière Châteauguay. Depuis longtemps reconnue comme « capitale » agricole de la région, la municipalité se démarque par l'importance de son industrie agroalimentaire, son dynamisme domiciliaire et l'enviable qualité de vie que l'on y retrouve, d'ailleurs grandement inspirée du respect de l'environnement et du développement durable. Au plan démographique, selon le décret de population de 2017, la population de Sainte-Martine est établie à 5 487 habitants.

#### **Sommaire du poste**

Sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier, le titulaire du poste planifie l'aménagement et le développement du territoire et assure le contrôle, l'application et l'ajustement de la réglementation d'urbanisme. Il agit comme personne-ressource auprès du Conseil municipal, du Comité consultatif agricole et du Comité consultatif d'urbanisme dans le processus décisionnel dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire. Plus spécifiquement, il s'assure de l'application des lois et règlements en vigueur relatifs à l'urbanisme, à l'environnement, à la salubrité des logements, à l'occupation du domaine public et aux nuisances diverses. Il supervise les services aux citoyens en ce qui concerne les permis et inspections.

#### **Vos défis à court et moyen termes**

1. Élaborer un nouveau Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et établir un nouveau mode de fonctionnement y afférent;
2. Établir de nouveaux modes de fonctionnement pour le dépôt, l'analyse, le traitement, l'émission et le suivi des différentes demandes de permis et les dérogations mineures;
3. Participer, en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, à la révision de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;
4. Analyser différents projets de développement sur le territoire de la municipalité;
5. Structurer les différents types d'inspections découlant de la réglementation sous son contrôle ;
6. Participer à la mise en œuvre du plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité ;
7. Participer à l'élaboration du nouveau service de transport collectif sur le territoire.

#### **Principales tâches et responsabilités**

1. Supervise et participe à la planification du développement et de l'aménagement du territoire et s'assure de la révision des plans et règlements d'urbanisme;
2. Prépare les documents relatifs à des demandes de modifications au schéma d'aménagement et autres interventions auprès d'organismes régionaux ou nationaux;
3. Élabore et révisé, en collaboration avec le directeur – greffe et affaires juridiques et contractuelles, les règlements en matière d'urbanisme;
4. Analyse les impacts de modifications aux règlements, politiques et programmes en matière d'urbanisme et autre réglementation municipale relevant de ses compétences et produit des avis ou recommandations à cet égard;
5. Étudie et analyse tout projet de développement soumis à la municipalité et formule les avis techniques quant à la pertinence du projet, sa conformité aux règlements en vigueur et propose des amendements au besoin;
6. Propose des politiques ou orientations de planification du développement résidentiel, commercial, industriel et récréatif;

7. Représente la Municipalité auprès des instances régionales et provinciales dans les matières qui relèvent de ses compétences;
8. Établit les procédures et règles de fonctionnement en ce qui concerne les permis et inspections et s'assure de leur suivi;
9. Approuve l'émission des permis et la transmission des dossiers au CCU ou CCA;
10. Supervise les inspections avant, pendant et après l'émission de permis et délivre les certificats de conformité;
11. Prépare l'ordre du jour des CCU et CCA, s'assure de la conformité des dossiers qui y sont présentés et y intervient à titre de représentant de la Municipalité; il en rédige également les procès-verbaux;
12. Prépare les dossiers devant être transmis au Conseil municipal pour décision; assiste, dans certains cas, aux séances plénières lors desquelles les dossiers d'urbanisme sont discutés;
13. Assure le suivi des dossiers traités au CCU ou CCA ainsi qu'au Conseil municipal;
14. Assure le suivi et répond aux demandes concernant la rénovation cadastrale ;
15. Assure la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sous sa responsabilité;
16. Accomplit tout autre mandat à la demande de son supérieur immédiat.

### Qualités requises

Connaissance des lois et règlements applicables notamment, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le *Code du bâtiment*/ Capacité à travailler en équipe/ Initiative, autonomie/ Sens politique/ Leadership/ Orientation client/ Sens de l'organisation/ Capacité à communiquer/ Capacité d'adaptation/ Gestion des opérations/ Sens de la négociation/ Gestion du stress/ Maîtrise du français écrit et parlé/ Maîtrise de la suite Microsoft Office

### Exigences académiques et professionnelles

1. Détenir un diplôme universitaire en urbanisme;
2. Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;
3. Quatre (4) années d'expérience dans un rôle similaire;
4. Bonne connaissance du domaine municipal.

### Conditions de travail

1. Il s'agit d'un poste cadre régulier sur un horaire flexible de 4 jours par semaine nécessitant des disponibilités occasionnelles en soirée. Le salaire annuel de base selon l'échelle de traitement prévu en 2017, pour cet horaire de travail, est de 50 344 \$;
2. Plusieurs autres avantages sont prévus à la *Politique sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine*.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **22 septembre 2017 à 12 h** à :

Municipalité de Sainte-Martine  
Candidature : Responsable de l'urbanisme  
Direction générale  
3, rue des Copains  
Sainte-Martine, Québec J0S 1V0  
[dg@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:dg@municipalite.sainte-martine.qc.ca)

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Municipalité de Sainte-Martine. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. La période d'entrevue débutera le 2 octobre 2017.